



Présidence : J. BARON

Présents : Y. BOISSERIE – M.P. CHEVREAU – G. CLAIRE – R. DELAUNAY – D. DUBOIS – M. DURAND – O. ESKÉNAZI – M. JAN – D. LANGLAIS – C. LOISEAU-LAPPARTIEN – J.P. REVERDY – P. TAFFOREAU – G. TRICHET (en cours de réunion) – M.M. VON HATTEN GOETZ

Assistent : S. MOTTIER (DG LAPL) – D. YVARS (CD 49)

Excusés : X. COUTEAU (pouvoir à Y. BOISSERIE) - A. GUIGNÉ (CRES) - J.L. LANOË (pouvoir à J. BARON) – V. PIEUX – A. TANCREL (pouvoir à O. ESKÉNAZI) – J.J. MOREAU (CD 44) – R. CURSAZ (CTS)

1. INTERVENTION DU PRESIDENT

Merci à la section de Cholet (Section de l'Entente des Mauges) pour la préparation et l'accueil du CD Ligue à Cholet

Validation du PV du CD Ligue du 17 Décembre à Laval

Merci de votre présence ce soir à Cholet : suite au dernier Comité directeur de ligue à Laval le 17 décembre 2018 nous sommes devant une prise de conscience de la disponibilité des élus bénévoles et des salariés des structures pour assister à nos réunions. Je suggère de réunir dorénavant le comité directeur le samedi matin afin d'éviter des déplacements nocturnes et profiter des compétitions pour mutualiser les déplacements même si les élus présents aux Comité directeur ne sont pas tous concernées par les compétitions

A mi-mandat de l'olympiade, nous devons aussi commencer à réfléchir à notre investissement, déléguer certaines de nos responsabilités, envisager de recruter des professionnels pour soulager les missions des élus « principaux » ou comme il est fait déjà dans plusieurs ligues (identiques à la nôtre) indemniser les élus dont les sollicitations exigent des disponibilités de temps obligeant sinon à confier toutes les responsabilités à des bénévoles retraités. Ces réflexions personnelles proviennent aussi des visites que nous avons eues de professionnels des ligues des Hauts de France et Auvergne Rhône alpes. Cette réflexion est à mener au cours de l'année 2019 pour préparer la future olympiade.

a) Informations fédérales du Comité Directeur FFA et CNLDT du 24 et 25 janvier 2019

André GIRAUD évoque l'ANS (sans doute présidée par l'ex-Directeur Général de la FFA Frédéric SANAUR) et invite les élus des Ligues et Comités à s'investir dans le CDOS et CROS pour être au plus près des décideurs lors des réunions de commissions territoriales de 2019.

Le constat sur le nombre de clubs fédérés en baisse au détriment d'un nombre d'associations en hausse pose des questions sur l'avenir de la pratique du sport dans les territoires : vigilance sur les créations de telles structures privées.

Gestion du financement du sport : l'ex-CNDS serait géré par les Fédérations sportives en concertation avec les Ligues et Comités sur des appels à projets.

Dossier Paris 2024 :

L'année 2018 a été une année de transition et les actions vont débuter en 2019 avec l'opération « Communauté Paris 2024 » et les territoires labellisés « Terre de Jeux » : un rapprochement avec le

Fédérations scolaires et l'Education Nationale pour l'organisation de « Relais 2024 » est à mettre en place dans les Ligues.

La FFA met en place un Circuit national d'Ekiden 2024 autour des Ekiden de Paris et Marseille : 12 Ekidens seront labellisés Paris 2024 : celui de Laval (53) pour la Ligue sans concertation avec les structures CRCR et Ligue PL

Le partenariat FFA avec ASICS évolue : les dotations ASICS pour les bénévoles seront réservées aux trois grands Championnats de France (niveau1). La marque Athlé de la FFA prendra la suite sur les autres Championnats de France.

Intervention du DTN :

- La DTN vient à Nantes visiter les structures Pôle et CNE de la Ligue le mercredi 24 avril
- Préparation de Tokyo 2020 : sélection d'athlètes avec des ambitions de finalistes
- Les Championnats du monde de Relais du 10 et 11 mai 2019 qualificatifs pour les JO 2020 (impact sur les Interclubs Nationaux) au Japon Yokohama vont modifier le début de saison estivale pour les athlètes et leurs clubs : sélection importante avec analyse de récupération (décalage horaire).
- Cross : suite aux Championnats d'Europe de cross, le Relais cross mixte a mis en évidence un intérêt des athlètes pour ce genre d'épreuve : à envisager dès 2020 la mise en place dès les Championnats régionaux de cette course (à étudier en CSO et CRCR)

Intervention du Trésorier de la FFA :

- Il est envisagé un résultat positif de l'exercice 2018
- Orientations budgétaires 2019 :

Charges : il apparaît une ligne importante pour la mise en place et le fonctionnement de l'OFA (de 720 000 à 1420 000 euros en prenant en compte les budgets des Ligues ?) : aucune décision n'a été actée sur les montants des coûts de formations et les rémunérations des intervenants

Montant des cotisations fédérales et autres services aux licenciés

L'accès à la plateforme (évalué à 12€) sera gratuit pour les licenciés qui entrent en formation.

Prix des licences 2019 : suite à la présentation du Trésorier vote du CD FFA sur la proposition d'augmentation de 2€ en 2019

SIFFA : pas de modification mais évolution des pré-saisies et de leurs règlementations

AG FFA Nantes :

Attente d'infos provenant de la FFA sur l'organisation à Nantes (tout se déroulera au WESTOTEL de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE)

Séminaire Outre-mer le 24 avril, CSO Plénière le 25 avril à Nantes

Récompenses et soirée le 26 et AG le 27 avril

Championnats d'Europe Paris 2020

Ouverture de la billetterie en Mars 2019 : vigilance sur le nombre de places à CHARLETY

Jury : voir la circulaire 6 du 1^{er} Février 2019 diffusée après le CD FFA

CNJ : Evolution des pratiques U16 - voir en annexe le document CNJ présenté au CD FFA

b) Informations régionales

Marche le 17 Mars à EPINAL : La Ligue PL ne participera pas à cette épreuve rentrant en concurrence directe avec le match InterLigue Minimes en salle à Nantes et surtout la date précoce de ce Championnat sur route de marche (avis de la CRM)

Cross Ouest France :

Le 19 janvier, avec Marie-Pierre CHEVREAU et Serge MOTTIER, rencontre avec l'adjoint aux Sports du Mans et le Directeur du Service Jeunesse et Sport de la ville du Mans et le 20 avec Anne TOURNIER-LASSERVE (Vice-Présidente FFA) discussion intéressante avec Stéphane LE FOL, Maire de LE MANS au sujet d'une salle d'Athlétisme au MANS : dossier à suivre.

Le 21 janvier, Serge MOTTIER et Yves BOISSERIE ont assisté aux vœux du CROS PL marqué par une prise de parole forte du Président du CROS

Le 28 janvier, Serge MOTTIER et Jean-Luc LANOË ont assisté aux vœux du CONSEIL REGIONAL : peu de représentant du milieu sportif

Samedi 25 janvier : succès du Meeting NMA avec d'excellentes performances malgré des défections tardives d'athlètes.

Dimanche 26 janvier : Championnats régionaux de cross à ANCENIS : conditions climatiques difficiles mais bonne participation et belles courses (voir intervention CSO)

Dimanche 3 février : Championnats régionaux cross Jeunes à ST LAURENT SUR SEVRE : bonne organisation

Dimanche 17 février : Pré-France à LA FERTE BERNARD : conditions printanières et très bonne organisation du VS FERTOIS et du CD 72.

Serge MOTTIER et Laurence DURAND ont assisté le 26 février 2019 au Colloque Régional Sport Santé organisé à NANTES.

Rencontre le 7 février à NANTES avec Thibaud BERLIVET (médecin du Sport) officiellement médecin de la Ligue du Pôle et du CNE (cabinet ouvert depuis peu secteur hippodrome) en remplacement de Pascal DELAG.E

Le 14 février en présence de la Ligue PL (Directeur et Président) du CD 49 (Présidente, Trésorier et membres du CD 49) des services municipaux de la ville d'Angers (techniques et espaces verts) : réunion à Angers pour la préparation de Championnats de France Jeunes de Juillet 2019 : suite à cette réunion un courrier (Président de la Ligue) a été envoyé au Maire d'Angers pour évoquer le problème des travaux à effectuer rapidement sur le stade Josette et Roger MIKULAK afin d'installer un deuxième sautoir à la perche. Courrier similaire envoyé au maire d'Angers par le Président de la FFA.

La Ligue et les Comités départementaux ont reçu le 23 février une information « Plaquette CEC ; compte engagement citoyen ». Cette plaquette a été transférée par le Président de la Ligue à tous les clubs : le calendrier de réalisation des collectes des données est très serré pour la prise en compte du bénévolat réalisé en 2017 (voir annexe)

Cross : Coupe de Ligues Minimés à VITTEL le dimanche 10 mars : déplacement avec la Ligue de BRETAGNE

Match InterLigues Minimés en salle le 17 mars à NANTES avec une réunion des 4 Ligues (CEN, BRE, NOR et PL) le samedi 16 mars (Pré France estival et match InterLigues CA JU)

Samedi 16 Mars : Colloque Perche

Mercredi 3 Avril : Conseil Interrégional à TOURS

Samedi 6 avril : Colloque régional Sport Santé

Formations : Alain DONIAS et Jacques TUFFIERE préparent une campagne de recrutement dans les Comités départementaux de formateurs reconnus par la Ligue et les CD. Cette campagne va débuter probablement début mars.

2. INTERVENTION DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Le PV de la réunion de la CRCR du 2 Février 2019 est adopté. Après validation de ce document reflétant une réunion riche et intéressante, une discussion s'engage concernant la concurrence dans les domaines loisirs et hors stade.

Point sur la préparation de l'AG Ligue du 23 Mars 2109

- * Statuts modifiés suite AG FFA 2018, le projet a été validé par la FFA et sera soumis au vote des clubs
- * Règlement Intérieur texte validé par la FFA et soumis au vote des clubs
- * Validation de l'ordre du jour

Point sur les licences

Pour ce qui est de l'évolution du nombre de licences FFA : pour la première fois depuis 2013 il faut s'attendre à une stagnation du nombre de licences : tassement hétérogène, suivant les territoires, du nombre de licence loisirs santé et running.

Point sur les mutations

- * 501 validées
- * 107 sortantes vers les autres Ligues
- * 123 mutations entrantes depuis les autres Ligues

3. INTERVENTION DU TRÉSORIER GÉNÉRAL

Y. BOISSERIE présente :

- Le compte de résultats de l'exercice 2018 expliquant les grands chapitres de dépenses et recettes faisant apparaître finalement un excédent de gestion. Cet excédent est le résultat d'une gestion rigoureuse mais aussi de recettes exceptionnelles sur les manifestations organisées (championnats en salle et France Masters) et de subventions d'investissement
- Le projet de budget pour l'année 2019 ne prévoit pas d'augmentation de la cotisation régionale, la part variable présente les années précédentes étant incorporée à la cotisation de base 2018, prend en compte la diminution des recettes sur les compétitions et donc des subventions du Conseil Régional et une valorisation de l'action des bénévoles à hauteur de 15 000€

Le compte de résultat 2018 et le projet de budget 2019 sont adoptés.

4. INTERVENTION DES CTS : SELECTIONS EN EQUIPES DE FRANCE

- **Championnat Europe Glasgow :**

4 sélectionnés

Amandine BROSSIER (Angers Athlé 49), Agnès RAHAROLAHY (NMA 44), Kévin LURON (JAMG72) et JP BERTRAND (NMA 44)

- **Match international FRA -GER-ITA à ANCONE (ITA)**

Le 2 mars 2019 se déroulera à ANCONE (ITA) le match international FRA -GER-ITA -20 et- 23 ans Lancers Longs et 20 ans en salle

La Ligue d'Athlétisme des Pays de La Loire sera représentée par **7 athlètes :**

4 en Lancers Longs :

Roseva BIDOIS (UPAC53) disque -20 ans
 Evelina MENDES (ACL44) au javelot -23 ans
 Timothée CHAUVIN (ACL 44) au javelot -20 ans
 Brice MENARD (EM49) au marteau -20 ans

3 en Salle :

Jeanne CHARRUAULT (Angers athlé 49) 60 m et relais 4x200m
 Matthias ORBAN (EANM 53) perche
 Thomas PIQUART (ABV85) 800m

- **Match International à ISTANBUL -18 ans salle**

2 sélectionnés

Emma BRENTEL (RCN) Perche
 Léa VENDOME (AC du Littoral 44) 60m haies

- **Coupe d'Europe des Lancers SAMORIN (SVK) 9 et 10 mars**

1 sélectionnée

Evelina MENDES (AC du Littoral 44) Javelot

- **Championnats de France Jeune LIEVIN 9 Médailles**

2 en or, 1 argent et 6 de bronze.

Or

Emma BRENTEL (RCN 44) Championne de France à la perche cadette

Léa VENDOME (ACL 44) Championne de France du 60 Haies cadettes

Argent

Mathias ORBAN (Entente Nord Mayenne Athlétisme 53) Médaille d'argent à la perche

Bronze

Dorian CHAIGEAU à la perche (ASV85)

Jeanne CHARRUAULT au 60m Juniors (Angers athle 49)

Thomas PIQUART au 800m (AB Vendée 85)

Malo LAHAYE en longueur (Chalonnnes olympique sport 49)

Baptiste RENAUDIN à la perche (OVA 85)

Louise MARAVAL au 60 m haies juniors (Entente sèvre 85)

- **Championnats nationaux des lancers longs SALON DE PROVENCE**

Deux titres et deux médailles d'Argent et 1 bronze pour nos athlètes aux Lancers longs à SALON DE PROVENCE

Or

Evelina MENDES (ACL 44) Championne de France ESF au javelot

Brice MENARD (EM 49) Champion de France JUM au marteau

Argent

Roseva BIDOIS (UPAC 53) médaille d'Argent au disque JUF

Timotheé CHAUVIN (ACL 44) médaille d'Argent au Javelot JUM

Bronze

David DUPOUEY (OVA) Médaille de Bronze au javelot senior

- **Championnats de France ELITE à MIRAMAS**

Un cru exceptionnel avec 10 médailles soit une augmentation de 50% sur les 4 dernières années et 4 NPR (niveau de performance requis) ont été réalisés pour les championnats d'Europe à Glasgow Médaille d'or pour Jean-Pierre BERTRAND avec 8m04 à la longueur et Gabriel BORDIER sur 5000m Marche en 19'22"46

Médaille d'Argent pour Agnès RAHAROLAHY en 52"57 sur 400 (npr GLASGOW et record personnel), Caroline CHAILLOU sur 200 m en 23"77, Corane GAZEAU 2'05"53 sur 800 record personnel.

Médaille de Bronze pour Amandine BROSSIER en 52"77 sur 400 (npr GLASGOW et record personnel), Kevin LURON au triple saut avec 16m60 (npr Glasgow et record personnel),

Seconde médaille pour Caroline CHAILLOU en 7"41 sur 60m record personnel,

Laura SALYN EYIQUÉ en hauteur avec 1m80, Loanie CELLARD au 3000m Marche en 13'35"36.

Tous les autres résultats des ligériens sur le lien <http://bases.athle.com/asp.net/liste.aspx...>

Félicitations aux athlètes, aux entraîneurs et aux dirigeants car sans eux tout cela ne serait possible et Bravo à l'état d'esprit entre les athlètes et entraîneurs sur ce championnats de France élite qui a montré une forte solidarité de victoire collective ligérienne.

Emma BRENTEL (RC Nantes) avec 4m25 pulvérise de 9 cm le record de France Cadette du saut à la perche lors de Pré France de Nantes

- **Championnats de France EC et Marche RENNES**

Gabriel BORDIER (USSB 53 athlète du mois FFA) bat de 18 secondes son propre record de France du 5000m

marche Espoirs en salle avec 18'51"73

Léa VENDOME (ACL 44) Championne de France CAF du Pentathlon

les 2^e de Louise MARAVAL (ES 85) au pentathlon JUF, Eloise TERREC (ACLR 85) au 3000m Marche CAF, les 3^e places de Loanie CELLARD (CAC 44) au 3000m marche CAF et d'Alexis ROBICHON (ACLR85) sur 5000m marche JUM

- **Championnats de France Espoirs Nationaux NANTES**

2 titres, 4 médailles d'Argent et 4 Bronze pour la ligue PL

William REPERT (Nantes Métropole Athlétisme) Champion de France Espoir du 60 m en 6"77

Jean WOLOCH (RC Nantais) Champion de France National avec 5m50 à la perche

Lea NAVARRO (NMA 44) médaille d'Argent sur 1500m ESF

Alexandra AUBRY (AA 49) médaille d'Argent au lancer du Poids ESF

Théo RAGEOT (ABV 85) médaille d'Argent sur 1500m ESM

Sylla SOUNKAMBA (L2A 53) médaille de Bronze sur 400m ESF

Lorenzo RICQUE (NEC) médaille de Bronze sur 400 ESM

Caroline CHAILLOU (OVA 85) médaille d'Argent sur 60m SEF

Chloé FAGON (NMA44) médaille de Bronze sur 60m Haies SEF

Marie RIVEREAU (E2A) médaille de Bronze au saut à la perche SEF

- **France UNSS Hivernaux 2019**

France UNSS de cross Samedi 26 Janvier avaient lieu à Bordeaux les France UNSS de Cross,

La section sportive de la Colinière représentée par Félix RIVET, Josué LE CADRE, Lomane MESNIL, Lucie MARY et Alix LANTHIEZ, malgré des malades et retour de blessure, ils finissent tout de même 15^e par équipe sur 69 équipes.

A noter la 10^e place de Félix RIVET en Cadets Garçon France UNSS

En salle c'est à LIEVIN, que les France Indoor UNSS avaient lieu ce mercredi et jeudi, malgré une compétition qui commence avec une demi-journée de retard pour cause de neige, les athlètes de la Colinière, ont su rester concentrés sur leur objectif, puisqu'ils remportent 2 challenges, celui de vitesse et des sauts et finissent 2^e au challenge haies à seulement 2 petits points des premiers. A noter beaucoup de records personnels lors de cette compétition, Comme Paul CHABAUTY sur 60m haies qui descend par 2 fois sous les 8" (7"97 et 7"99), Léa VENDOME (7"76 sur 60m et 8"49 sur 60m haies), Nolwen KERMOAL (7"10 sur 60), Ludivine AUBERT (8"95 sur 60haies) et les confirmations de Jeanne CHARRUAULT (7"59 sur 60m), Angelina SIENICHEVA (3m50 perche) et Baptiste RENAUDIN (4m80) à qui il n'a pas fallu grand-chose pour réaliser 5 m à la perche.

- **France universitaire**

Encore une incroyable moisson de l'Université de NANTES aux championnats de France Universitaire d'Athlétisme à CLERMONT FERRAND.

5 titres, une deuxième place et plusieurs places d'honneurs avec de nombreux records à la clé!

Victoire de Chloé FAGON sur 60m haies (8"48)

Victoire de William REPERT sur 60m (6"83)

Victoire de Theo RAGEOT au 1500m (3'57)

Victoire au challenge vitesse

Victoire au challenge open

2^eme du challenge courses

Mais aussi :

Agathe BOUGUOIN 4^eme du 60m (7"74)

Lily POILBLAN 6^eme du concours de longueur (5m76)

Lorenzo RISQUE 5^eme du 400m (48"83) et Jimmy SOUDRIL 7^eme (48"96)

A noter également la participation de deux anciens étudiants, en tant qu'invité FFA :

Caroline CHAILLOU, meilleure performance française sur 200m (23"68) et Antoine PAPILLON 2^eme en 8"04 sur 60m haies.

5. INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DES PÔLES

a) CSO

Bilan Salle hiver 2018-19

- Organisation des compétitions

Les clubs supports de compétition ont beaucoup mieux joué le jeu que l'hiver dernier.

Si certains ont encore quelques progrès à faire, la plupart ont été très efficaces dans les préparations, rangements, affichages, ou chambre d'appel. Mention particulière au club de Savenay qui a assuré un travail remarquable lors des championnats de France.

- Bilan des compétitions

Participation un peu en baisse sur les épreuves de fin d'année, mais niveau quasi identique.

Par contre les championnats régionaux et pré-France ont été d'un niveau très supérieur à 2018 comme on peut le constater sur le tableau joint.

Certains dysfonctionnements sont cependant à déplorer, en particulier dans l'affichage des horaires, pas toujours très clair.

Il conviendra de reprendre chacune des épreuves régionales une à une pour :

- bien préciser toutes les dispositions,
- bien séparer les horaires des courses et ceux des concours
- qu'il n'y ait pas deux interprétations possibles d'un même texte

b) FORMATIONS

La formation sera identique aux saisons précédentes pour les officiels de niveau 2 (régional)

Pour le niveau 3 (fédéral) une formation est programmée, mais aucune information sur les examens

6. INTERVENTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

S. MOTTIER signale deux dates à retenir pour les rencontres des clubs :

- CD 49 : le 29 Mars
- CD 53 : le 19 Avril
- Il reste à fixer la date pour le CD 85

Il fait le point sur les dossiers en cours ou à ouvrir :

- Sport santé
- Rafraîchissement des cahiers des charges des manifestations pour clairement identifier les rôles de chacun
- Informatisation des documents sur les process de travail pour rendre les tâches plus faciles et plus pratiques
- Participation à « Zoom RH » à la FFA. Travail sur les documents concernant les salariés et la gestion RH
- Il regrette les informations et désinformations circulant sur la réforme de la formation FFA.

La Ligue des Pays de la Loire est reconnue et donc connue des affinitaires comme Ligue organisatrice d'où des demandes d'organisation. Il convient de rester vigilants.

7. INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS

a) CD 72

M.P. CHEVREAU s'inquiète de la sortie du BO Estival. Il n'est pas encore en ligne, une incertitude restant sur le lieu d'une organisation.

Elle se réjouit de l'arrivée en Sarthe d'une athlète junior qui n'était pas encore licenciée en décembre et réalise d'excellentes performances en cross.

Elle demande si des informations concernant les nouvelles orientations du cross court pour 2020 sont connues. Pas d'informations précises à ce jour.

Elle signale un problème sur un compte licence pour un des clubs sarthois. Recherche en cours.

b) CD 49

M. JAN demande si la trame du jury a été envoyée

c) CD 53

Pas d'information à signaler

Avant de clore la séance, le Président J. BARON invite tous les membres du Comité Directeur à être présents au match InterLigues au Stadium le 17 Mars 2019.

ATHLÈ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

COMMISSION NATIONALE des JEUNES

Comité Directeur du 25 janvier 2019

 | **ATHLÈ**

PARTENAIRE PRINCIPAL

POINTES d'OR - Colette BESSON MI/U16

Applicable dès l'édition 2019 à Saint Renan les 29 et 30 juin 2019

Modification des méthodes de qualification:

- Maintien des 120 athlètes qualifiés par sexe mais:
 - * **les 40 meilleurs triathlons nationaux MI/U16 1^{ère} année sont qualifiés.**
 - * **les 80 meilleurs triathlons nationaux MI/U16 2^{ème} année sont qualifiés.**
- Classements séparés Minimes 1 et Minimes 2
- Pas de classement scratch
- Le meilleur triathlon de chaque Ligue es automatiquement qualifié.

Validé par les CNJ des 16 novembre et 5 janvier, le BF du 10 janvier. A valider par le CD du 25 janvier.

RELAIS 800 + 200 + 200 + 800 (MI/U16)

Nouvelle épreuve mis en œuvre dès 2019 les 29 et 30 juin à Saint Renan.

-Création d'un relais mixte 800 + 200 + 200 + 800

* 2 filles et 2 garçons dans cet ordre

- Interdiction de doubler deux formes de relais 8+2+2+8 y compris lors des phases qualificatives (régionales ou départementales).

Validé les CNJ des 16 novembre et 5 janvier, le BF du 10 janvier. A valider par le CD du 25 janvier.

CHALLENGE NATIONAL des EPREUVES COMBINEES

Nouvelle épreuve mise en œuvre dès l'édition 2019 les 29 et 30 juin à Saint Renan

OBJECTIF: offrir une finalité nationale aux MI/U16 pratiquant les épreuves combinées sous la forme d'une compétition par équipes de clubs.

- La finale nationale a lieu dans le cadre des Pointes d'Or-Colette Besson et se déroule sur 2 journées
- Equipes de 3 athlètes MIM/U16 et 3 athlètes MIF/U16. Heptathlon pour les filles, Octathlon pour les garçons.
- Cotation des performances à la table des Epreuves Combinées avec application du règlement des Epreuves Combinées.
- Pas de possibilité de doubler avec les relais 8x2x2x8. Trois essais pour tous, même si participation au triathlon des POCB.
- **Classement par équipes sur les 2 meilleurs totaux féminins plus les 2 meilleurs totaux masculins**
- Pour la qualification, bilan sur les 2 meilleurs Heptathlons féminins et les 2 meilleurs Octathlons masculins réalisés lors de compétitions régionales ou départementales déclarées qualificatives.
- Abandon de l'obligation d'un Jeune Juge par équipe.

Validé les CNJ des 16 novembre et 5 janvier, le BF du 10 janvier. A valider par le CD du 25 janvier.

COUPE de France d'ATHLETISME ESTIVAL (1)

Applicable dès 2019 à TOURS le 14 juillet 2019

1/ LES RELAIS

- Suppression du relais 8x100 m mixte comptant pour le classement combiné.
- **Ajout des relais 4x60 m garçons et 4x60 m filles comptant respectivement pour les classements garçons et filles.**
- Création d'un relais d'animation 12x200 m mixte (6 filles puis 6 garçons) hors Coupe de France.

2/ ATHLETES HORS CONCOURS (du ressort de la DTN) :

- Présentés par la DTN, ce sont les athlètes répertoriés « Athlé 2028 », non sélectionnés en équipes de Ligues, et ayant participé au stage de Ligue préparatoire à la Coupe de France.
- Une seule épreuve autorisée.
- Possibilité d'engager une seconde équipe de Ligue pour l'Île de France si le stage Athlé 2028 se déroule avant la Coupe de France.

COUPE de France d'ATHLETISME ESTIVAL (2)

Applicable dès l'édition 2019 le 14 juillet à TOURS

3/ JEUNES JUGES:

- Qualification minimale régionale requise.
- Présentation autorisée de 3 Jeunes Juges par Ligue, à condition que l'un d'eux soit Fédéral et que les 2 autres passent la certification nationale. Sinon, 2 Jeunes Juges régionaux uniquement
- **Tous les Jeunes Juges marquent des points (positivement) selon leur qualification en fin de compétition.**

1 Fédéral = « n » points (« n » = nombre d'équipes engagées)

1 Régional = « n/2 » points

4/ CLASSEMENT FINAL:

- **Annulation du bonus au 1^{er} de chaque épreuve**
- Médailles aux 3 premières équipes filles, aux 3 premières équipes garçons et Trophées + médailles aux 3 premières équipes mixtes.

TROPHEE NATIONAL des LIGUES U16/MINIMES

Appliqué dès 2019 (remise des Trophées lors du Congrès Fédéral 2020)

- Nouvelle répartition des pourcentages:

Coupe de France de cross country:	Vittel	30 %
Coupe de France d'athlétisme estival :	Tours	60%
Critérium de Printemps de Marche :	Epinal	10 %

- Choix du Critérium de Printemps de Marche (Epinal, le 17 mars 2019) dans ce classement afin que le vainqueur du Trophée soit connu lors de la Coupe de France estivale en Juillet.

Validé par les CNJ des 16 novembre et 5 janvier, le BF du 10 janvier. Pour information au CD du 25 janvier. Proposé au CNLDT du 26 janvier.

EVOLUTION du REGISTRE des EPREUVES BE/U14 et MI/U16

(applicable au 1 Novembre 2019)

APPRENTISSAGE

PROGRESSIVITE

COHERENCE DE FORMATION

SIMPLIFICATION

Validé par les CNJ des 16 novembre et 5 janvier, le BF du 10 janvier. A valider par le CD du 25 janvier.

EVOLUTION du REGISTRE des EPREUVES (MI/U16 et BE/U14) RESUME

(Applicable au 1 novembre 2019)

➤ Evolution des types de Triathlons BE/U14 et MI/U16

➤ Evolution du registre des épreuves:

* Ne figurent plus au registre:

- Le 100 m BE

- Les 50 et 100 m MI

- Les 50 haies MF et 80 haies MG

- Le 3000 m MIM

* Apparaissent au registre:

- Les 80 et 120 m MI qui sont mis en place

- Le 2000 m MIM qui est mis en place

EVOLUTION du REGISTRE des EPREUVES (MI/U16 et BE/U14) RESUME

(Applicable au 1 Novembre 2019)

- Préconisation des distances de Cross
- Préconisation des distances et participations aux épreuves Running
 - * Réglementation à envisager avec sanctions (perte de label, sanctions financières, annulation de tous les résultats,...)
- Le 1 000 m en salle: maintien du 1000 m MI/U16 en salle uniquement dans le cadre des Epreuves Combinées. Pas de 1000 m en salle pour les BE/U14
- Pas d'évolution sur la reconnaissance de records de France en salle MI/U16
- Réactivation des records de France MI/U16 des 80 m, 120 m, 2000 m .

Validé les CNJ des 16 novembre et 5 janvier, le BF du 10 janvier. A valider par le CD du 25 janvier. Puis, application par la CNCHS pour la partie Cross et Running. Inscription au Livret des Règlements et Livret des Règlements Sportifs).

ECRITURE des TEXTES OFFICIELS BE/U14 (harmonisation)

CATEGORIES	PROPOSITIONS
BABY ATHLE (U7)	<ul style="list-style-type: none">- Pas de pratique compétitive- Utilisation sur l'année du « Pass Aventure » afin d'évaluer les progrès de l'enfant
EVEIL ATHLE (U10)	<ul style="list-style-type: none">- Pratique compétitive sous la forme de rencontres par équipes avec uniquement un classement collectif (Kid'Athlé et Kid'Cross)- Utilisation sur l'année du « Pass'Eveil » afin d'évaluer les progrès de l'enfant
POUSSINS (U12)	<ul style="list-style-type: none">- Pratique compétitive évolutive durant la saison organisée comme suit:<ul style="list-style-type: none">• 1 cycle de rencontres par équipes avec classements collectifs (Kid'Athlé, Kid'Cross). (Possibilité d'une seule course en ligne individuelle dans le cadre unique d'un championnat).• 1 cycle de rencontres d'Epreuves Multiples (POUSSINADE) avec classements collectifs et individuels.• 1 cycle de rencontres compétitives sous forme de triatlons composés de 1 course, 1 saut, 1 lancer avec classements individuels et par équipes (voir calendrier référence U12)- Utilisation sur l'année du « Pass'Pouss » afin d'évaluer les progrès de l'enfant.

CALENDRIER EXPERIMENTAL BE/U12

Programmation annuelle U12												
Cycle	Cycle d'automne					Cycle d'hiver				Cycle de printemps		
Mois	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin		
Pass'athlé					1 ^{ère} session					2 ^{ème} session		
Rencontres EA	Kid'Athlé ou Kid'Cross											
Rencontres P0		Kid'Athlé ou Kid'Cross			Kid'Athlé, Kid'Cross Poussinade			Poussinade	Triathlon			
Rencontres Festives ou à thèmes	Kinder+Sport Athletic Day	Libre (galette des rois, carnaval...)										
Diversité des Espaces de rencontres	Stades		Espace public	Espaces naturels		Gymnases		Espaces naturels		Stades		

Validé par les CNJ des 16 novembre et 5 janvier, le BF du 10 janvier. A valider par le CD du 25 janvier.

Le Projet JEUNES JUGES à la FFA

DONNER UNE DIMENSION EDUCATIVE A LA PRATIQUE DU JEUNE ATHLETE.

Pour la FFA, il s'agit de permettre au jeune sportif d'accéder à une culture et une pratique citoyenne de l'athlétisme.

En parallèle au parcours sportif de l'athlète (**courir, sauter, lancer, marcher**), apporter une dimension éducative à la culture athlétique: le « savoir juger »

Ainsi, en s'engageant dans la formation de **Jeune Juge FFA**, l'athlète va :

S'initier aux responsabilités et prendre des décisions.

Acquérir des connaissances et compétences nécessaires à son jugement de jeune juge mais également utiles dans sa pratique personnelle en compétition.

Vivre et pratiquer l'Athlétisme autrement et se former à la vie associative.

VALORISATION des JEUNES JUGES

Saint Etienne les 24, 25, 26, 27, 28 Juillet 2019

Présence de 20 Jeunes Juges et deux accompagnateurs.

L'objectif étant une récompense pour l'investissement de ces jeunes et de leur club et une motivation future pour poursuivre leur formation. Les années antérieures, des Jeunes Juges ont pu assister aux championnats du Monde à Londres et au Championnat d'Europe à Berlin.

A Saint Etienne, ils vont intégrer le jury, par 5 sur les demi-journées. Visiter Saint-Etienne, Musée de la Mine, Musée d'Art Moderne, Musée de l'équipe de football de St Etienne avec une exposition retraçant les 100 ans du club Coquelicot 42 de Saint-Etienne (toutes ces visites et déplacements devraient être gratuits, ceci grâce à la contribution de la ville de St Etienne).

Les Jeunes sont pris, de préférence dans les Ligues qui ont présenté des jeunes aux examens Nationaux, lors des finales, pointes d'Or, Inter-Ligues et Equip'Athlé. Les vingt meilleurs devraient ressortir.

L'hébergement se ferait au Centre International d'hébergement André Wogenscky, pas très loin du Centre de St Etienne et du stade. Coût de cet hébergement pour 20 Jeunes Juges et deux accompagnateurs est de 3200€ pour le couchage et petit déjeuner, si repas mercredi soir le coût en est de 9.90€. Les autres repas seraient pris au stade d'Athlétisme avec les bénévoles et officiels.

LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

VOUS ÊTES BÉNÉVOLE ?
VOUS EXERCEZ DES RESPONSABILITÉS
DANS UNE ASSOCIATION ?

Vous pouvez déclarer votre
engagement bénévole et bénéficiaire,
sous conditions, de formations



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

SECRÉTARIAT
D'ÉTAT

Le Compte d'engagement citoyen, qu'est-ce que c'est ?

Le Compte d'engagement citoyen (CEC) est un nouveau dispositif intégré au Compte personnel d'activité (CPA) que chaque personne de plus de 16 ans peut ouvrir.

Les bénévoles éligibles peuvent y déclarer leur activité associative et bénéficier de droits à formation financés par l'État en reconnaissance de leur engagement.

Qui est concerné ?

Ce dispositif s'adresse à certains responsables bénévoles associatifs.

Des conditions de mission et de durée sont exigées. Sont éligibles les bénévoles membres de l'instance de direction d'une association (conseil d'administration, bureau...) et les bénévoles qui encadrent d'autres bénévoles.

Ils doivent avoir consacré à leur bénévolat au moins 200 heures dans l'année, dont au moins 100 heures dans la même association.

Le bénévolat doit en outre avoir été effectué dans une association déclarée depuis au moins trois ans qui intervient dans l'un des champs suivants : philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Quels sont les droits à formation ?

Les bénévoles éligibles, actifs ou non, pourront se voir allouer un forfait en euros, utilisable pour s'inscrire à des formations.

Pour les actifs (salarié, demandeur d'emploi, agent public, indépendant), ce forfait s'ajoute aux droits à formation acquis sur leur compte personnel de formation pour les formations qui les intéressent.

Les droits acquis peuvent être utilisés pour suivre une formation spécifiquement destinée aux bénévoles et volontaires en service civique pour leur mission.

Ils peuvent également être utilisés pour :

- une formation professionnelle sanctionnée par une certification, une attestation ou une habilitation reconnue par le code du travail (L. 6323-6 du code du travail);
- une action permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- un bilan de compétences ;
- une préparation de l'épreuve théorique du code de la route et de l'épreuve pratique du permis de conduire ;
- une action de formation d'accompagnement ou de conseil aux créateurs ou repreneurs d'entreprises.

De façon pratique, comment le bénévole intéressé par le dispositif, peut-il solliciter ces droits ?

L'activité bénévole étant inconnue de l'administration, le bénévole doit la déclarer s'il est intéressé par le dispositif.

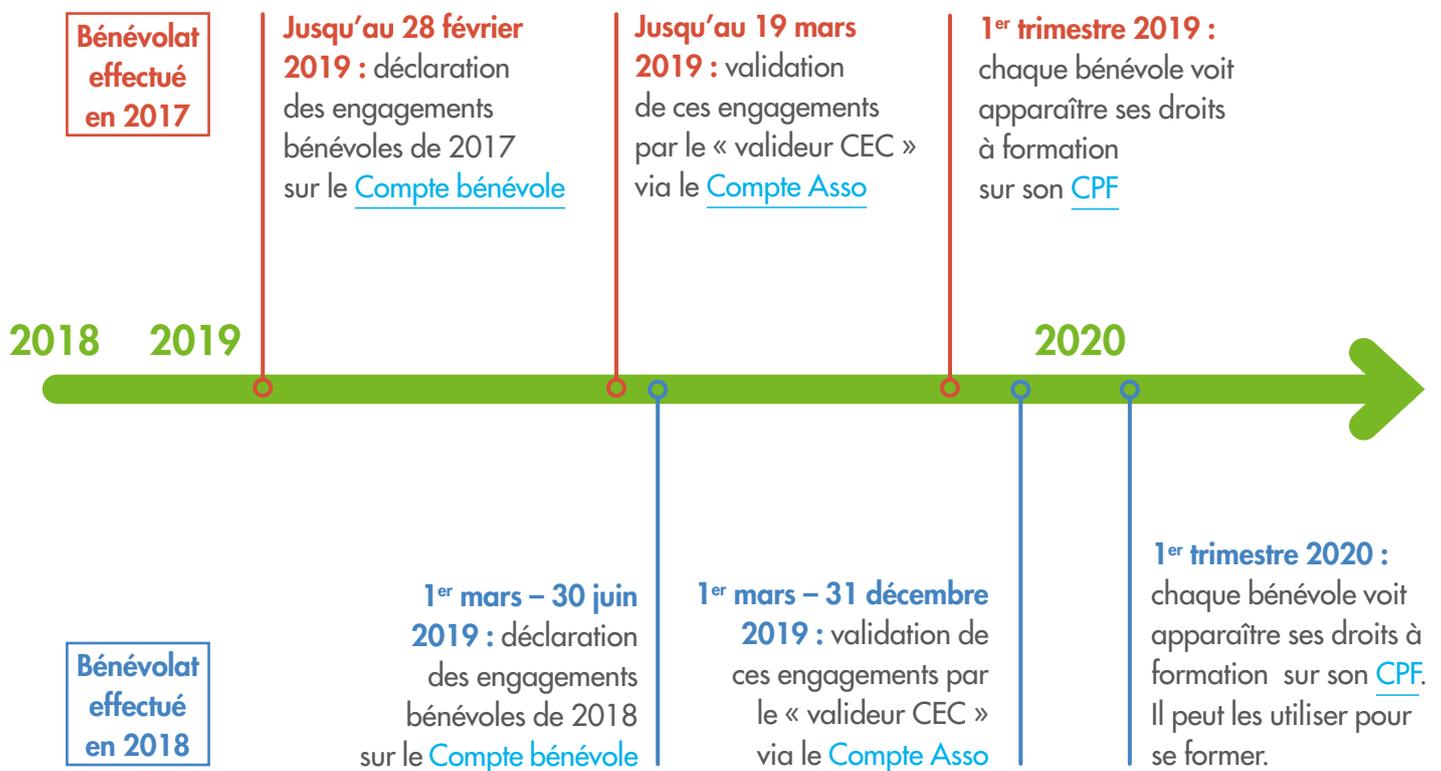
Cette déclaration s'effectue par voie dématérialisée sur « Le compte bénévole » : www.associations.gouv.fr/compte-benevole. Il peut transmettre autant de déclarations que d'associations éligibles dans lesquelles il est investi.

Pour le bénévolat de 2017, la déclaration est possible jusqu'au 28 février 2019. En 2019, le bénévole pourra déclarer son activité de l'année précédente entre le 1^{er} mars et le 30 juin.

Sa déclaration est automatiquement transmise au dirigeant de son association qui se sera désigné comme « valideur CEC » sur « Le compte association » : www.associations.gouv.fr/valideur-cec. Le dirigeant devra attester de l'éligibilité du bénévole. Par précaution, le bénévole a tout intérêt à s'assurer qu'un dirigeant s'est bien identifié comme tel sur « Le Compte association » de son association pour y recevoir sa déclaration.

Un seul membre du conseil d'administration ou du bureau ou de la direction peut être désigné « valideur CEC ». Il doit attester les éléments de la déclaration le 31 décembre de chaque année au plus tard, sauf pour les activités bénévoles de 2017 qui peuvent être attestées jusqu'au 19 mars 2019.

Le cas échéant, les droits sont crédités en début d'année sur le Compte d'engagement citoyen et le Compte personnel de formation du déclarant.



Questions / réponses :

Le CEC ne s'adresse-t-il qu'aux bénévoles ?

Non. Le CEC permet de valoriser différentes activités citoyennes : le bénévolat associatif, mais aussi par exemple un engagement de service civique, de réserviste ou de sapeur-pompier volontaire. Seuls les bénévoles associatifs, dont l'activité n'est pas connue de l'administration, s'inscrivent via Le compte bénévole. Les autres activités reconnues dans le cadre du CEC sont recensées automatiquement grâce à d'autres sources.

Quels sont les délais pour déclarer son activité ?

Les activités de bénévolat réalisées en 2017 doivent être déclarées avant le 28 février 2019. Le « valideur CEC » peut les valider jusqu'au 19 mars 2019. Les activités de bénévolat réalisées en 2018 doivent être déclarées entre le 1^{er} mars et le 31 juin 2019. Le « valideur CEC » peut les valider jusqu'au 31 décembre 2019.

Qui peut être « valideur CEC » ?

Un seul membre du conseil d'administration, du bureau ou de la direction, peut se déclarer « valideur CEC ». Pour les associations dotées de plusieurs établissements, il est possible qu'un « valideur CEC » soit identifié par établissement.

Un « valideur CEC » peut-il aussi déclarer ses heures de bénévolat ?

Si le « valideur CEC » répond en tant que bénévole aux critères d'éligibilité du CEC, il peut bien entendu déclarer ses activités via « Le compte bénévole ».

Où puis-je consulter les droits à formation acquis ?

Les droits acquis au titre du CEC peuvent être consultés sur le compte personnel d'activité sur : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/>.

Y a-t-il une liste des formations que je peux suivre ?

Les droits à formation acquis peuvent être utilisés à tout moment, pour une formation professionnelle éligible au titre du CPF (par exemple, réaliser une VAE, un bilan de compétences, suivre une formation pour se reconverter professionnellement...), ou pour une formation pour son engagement bénévole (par exemple, droit des associations, communication associative, recherche de financements...). La liste des formations spécifiquement pour les bénévoles sera publiée au début de chaque année.

La liste de l'ensemble des formations est disponible sur <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/>.

Quand dois-je utiliser mon droit à formation ?

Il n'y a pas de limite et vous conservez vos droits et votre forfait d'une année sur l'autre. Le cumul des droits à formation acquis au titre du CEC est cependant limité à un plafond.

En savoir plus : www.associations.gouv.fr/CEC

Références juridiques : sur le compte d'engagement citoyen : article L. 5151-8 du code du travail et suivants. Sur les formations éligibles : article L. 6323-6 du code du travail



Pays de la Loire Bilan hivernal novembre - décembre 2018

SALLE	10-nov	17-nov	17/18-nov	02-déc	08-déc	09-déc	09-déc	09-déc	16-déc	21-déc	17-déc	28-déc
	Nantes Meet rég.	Vendéspace Meet rég.	Nantes Meet rég.	Nantes Dép 44	La Flèche Dép Ca 72	La Flèche Dép JES 72	Mayenne M rég. (+BM)	Saumur Dép 49	Nantes A. 49-53-72-85	Vendéspace Meet rég.	Mayenne M. National	Nantes M rég ACL
> 1000 pts	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	19	1
> 900 pts	1	4	8	31	0	0	0	13	6	15	71	7
1è	1053	949	885	1007	840	888	899	888	1012	989	1087	1019
10è	704	843	816	947	726	794	872	814	854	928	1037	887
100è	508 (50è)	640	628	814	509	545	702	695	672	751	866	745
Nb perfs.	100	212	231	927	167	159	331	404	242	375	509	309
I A 40 pt	0	(+284 MI)	0	0	(+360MI)	(+451Be)	(+672Be-MI)	0	0	0	(+108MI)	0
I B 20 pt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
N 1 10 pt	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0
N 2 5 pt	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	14	2
N 3 3 pt	2	0	0	5	0	0	1	0	0	6	25	1
N 4 2 pt	0	1	0	21	0	0	4	1	1	18	42	10
I R 1 1 pt	1	4	6	34	0	1	10	2	4	19	39	14
	17 pts	6 pts	0 pts	101 pts	0	1 pt	19 pts	4 pts	6 pts	86 pts	318 pts	47 pts
Class. 2018-19	16è	14è	11è	6è	10è	12è	17è	13è	15è	7è	4è	8è

Pays de la Loire Bilan hivernal janvier-février-mars 2019

SALLE	05-janv	13-janv	19-20 jan 2018		26-janv 2018		02-03 fév 2018		09-10 fév	
	Nantes Meet. RCN	Mayenne dép 53	Nantes	Nantes	Nantes	Nantes	Nantes	Nantes	Nantes	Nantes
			Championnat régional		Meet. Elite	M. National	Pré-France		Fra. Espoirs	Fra. National
> 1000 pts	8	0	17	21	>1100 = 17		10	10	>1100 = 15	>1100 = 2
> 900 pts	37	7	93	100	>1050 = 80		100è = 905	100è = 905	>1050 = 54	>1050 = 36
1è	1130	938	1102	1080	1167	1168	1093	1054	1154	1129
10è	984	881	1027	1028	1114	1108	1039	1001	1111	1080
100è	817	698	894	900	1028	1028	929	905	1016	1010
Nb perfs.	597	288	766	830	222 (+20MI)	256	769	707	500	346
I A 40 pt	0	(+ 689 Be-MI)	0	0	2	2	0	0	0	0
I B 20 pt	1	0	0	0	5 + 3*	3	0	0	8	1
N 1 10 pt	2	0	1	2	31 + 13*	47	5	1	18	21
N 2 5 pt	3	1	14	15	56 + 12*	51	10	6	92	62
N 3 3 pt	12	1	30	21	43 + 2*	46	38	22	127	115
N 4 2 pt	12	6	49	33	22	28	66	64	112	80
I R 1 1 pt	21	3	54	23	5	14	80	56	72	36
	136 pts	23 pts	322 pts	247 pts	1204 pts	1073 pts	426 pts	290 pts	1467 pts	1081 pts
Class. 2018-19	5è	9è	3è	2018	1er	2018	2è	2018		

X* athlètes non licenciés en France

PAYS DE LA LOIRE --- RECORDS A VALIDER LE 27 février 2019

HOMMES

<u>Epreuve</u>	<u>Code</u>	<u>Nom prénom catégorie</u>	<u>Club</u>	<u>Record</u>	<u>Performance</u>	<u>date</u>	<u>n° comp</u>	<u>Lieu</u>		
1000 salle	211	PIQUART THOMAS JU	085065	ABV- S/I Abv les Herbiers	RDRG211JUM	2'30"23	07/02/2019	225504	VAL DE REUIL	
3000 marche salle	953	GAUDRE MARTIN MI	044124	NMA - S/I Herbauges A	RD-RG-953-MIM	14'27"64	24/02/2019	225838	NANTES	
5000 marche salle	955	BORDIER GABRIEL ES	053058	Us St Berthevin	RD-RG-955-ESM	19'09"44	05/01/2019	225762	NANTES	RF
5000 marche salle	955	BORDIER GABRIEL ES	053058	Us St Berthevin	RD-RG-955-SEM	19'09"44	05/01/2019	225762	NANTES	
5000 marche salle	955	BORDIER GABRIEL ES	053058	Us St Berthevin	RD-RG-955-ESM	18'51"73	02/02/2019	225303	RENNES	RF
5000 marche salle	955	BORDIER GABRIEL ES	053058	Us St Berthevin	RD-RG-955-SEM	18'51"73	02/02/2019	225303	RENNES	
5000 marche	905	BORDIER GABRIEL ES	053058	Us St Berthevin	RD-RG-905-ESM	18'51"73	02/02/2019	225303	RENNES	En
5000 marche	905	BORDIER GABRIEL ES	053058	Us St Berthevin	RD-RG-905-SEM	18'51"73	02/02/2019	225303	RENNES	attente
Perche salle	502	ORBAN MATTHIAS JU	053059	EANM- S/I Ca Mayennais	RD-RG-502-JUM	5m45	09/02/2019	226011	ROUEN	
Perche salle	512	ORBAN MATTHIAS JU	053059	EANM- S/I Ca Mayennais	RD-RG-512-JUM	5m45	09/02/2019	226011	ROUEN	
Perche salle	512	ORBAN MATTHIAS JU	053059	EANM- S/I Ca Mayennais	RD-RG-512-ESM	5m45	09/02/2019	226011	ROUEN	
Perche salle	512	ORBAN MATTHIAS JU	053059	EANM- S/I Ca Mayennais	RD-RG-512-JUM	5m30	03/02/2019	225832	NANTES	
Perche salle	512	WOLOCH JEAN SE	044039	R C Nantais	RD-RG-512-SEM	5m50	09/02/2019	225306	NANTES	

FEMMES

<u>Epreuve</u>	<u>Code</u>	<u>Nom prénom catégorie</u>	<u>Club</u>	<u>Record</u>	<u>Performance</u>	<u>date</u>	<u>n° comp</u>	<u>Lieu</u>		
60m salle	107	CHARRUAULT JEANNE JU	049067	ANGERS ATHLE	RDRG107JUF	7"51	09/02/2019	228284	RENNES	
400m salle	141	BROSSIER AMANDINE SE	049067	Derrière Agnès	RDRG141SEF	52"77	17/02/2019	225308	MIRAMAS	
400m salle	141	RAHAROLAHY AGNES SE	044124	NMA - S/I AcChapelle sur Erdre	RDRG141SEF	52"57	17/02/2019	225308	MIRAMAS	
800m salle	209	SAUNDERS CLAUDIA SE	072081	ESA - S/I Js Allonnes	RDRG209SEF	2'01"08	24/02/2019	229215	BOSTON	
Perche	502	BRENTEL EMMA CA	044039	Barres intermédiaires	RDRG502CAF	4m20	02/02/2019	225832	NANTES	RD Fr.
Perche	502	BRENTEL EMMA CA	044039		RDRG502ESF	4m20	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche	502	BRENTEL EMMA CA	044039		RDRG502JUF	4m20	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche	502	BRENTEL EMMA CA	044039		RDRG502SEF	4m20	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche	502	BRENTEL EMMA CA	044039	R C Nantais	RDRG502CAF	4m25	02/02/2019	225832	NANTES	RD Fr.
Perche	502	BRENTEL EMMA CA	044039	R C Nantais	RDRG502ESF	4m25	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche	502	BRENTEL EMMA CA	044039	R C Nantais	RDRG502JUF	4m25	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche	502	BRENTEL EMMA CA	044039	R C Nantais	RDRG502SEF	4m25	02/02/2019	225832	NANTES	

Perche salle	512	BRENTEL EMMA CA	044039	Barres intermédiaires	RDRG512CAF	4m10	02/02/2019	225832	NANTES	RD Fr.
Perche salle	512	BRENTEL EMMA CA	044039		RDRG512ESF	4m10	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche salle	512	BRENTEL EMMA CA	044039		RDRG512JUF	4m10	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche salle	512	BRENTEL EMMA CA	044039		RDRG512SEF	4m10	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche salle	512	BRENTEL EMMA CA	044039		RDRG512CAF	4m15	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche salle	512	BRENTEL EMMA CA	044039		RDRG512ESF	4m15	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche salle	512	BRENTEL EMMA CA	044039		RDRG512JUF	4m15	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche salle	512	BRENTEL EMMA CA	044039		RDRG512SEF	4m15	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche salle	512	BRENTEL EMMA CA	044039		RDRG512CAF	4m20	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche salle	512	BRENTEL EMMA CA	044039		RDRG512ESF	4m20	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche salle	512	BRENTEL EMMA CA	044039		RDRG512JUF	4m20	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche salle	512	BRENTEL EMMA CA	044039		RDRG512SEF	4m20	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche salle	512	BRENTEL EMMA CA	044039		R C Nantais	RDRG512CAF	4m25	02/02/2019	225832	
Perche salle	512	BRENTEL EMMA CA	044039	R C Nantais	RDRG512ESF	4m25	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche salle	512	BRENTEL EMMA CA	044039	R C Nantais	RDRG512JUF	4m25	02/02/2019	225832	NANTES	
Perche salle	512	BRENTEL EMMA CA	044039	R C Nantais	RDRG512SEF	4m25	02/02/2019	225832	NANTES	
Javelot 600	660	MENDES EVELINA ES	044126	ACL 44 - S/L Esco St. Nazaire	RDRG660ESF	55m74	23/02/2019	225311	SALON DE PR	
Javelot 600	660	MENDES EVELINA ES	044126	ACL 44 - S/L Esco St. Nazaire	RDRG660SEF	55m74	23/02/2019	225311	SALON DE PR	
Penta 60 F	714	MARAVAL LOUISE JU	085004	Entente Sèvre	RDRG714JUF	3 820 pts	02/02/2019	225303	RENNES	
Penta 60 CaF	722	VENDOME LEA CA	044126	ACL 44 - S/L Esco St. Nazaire	RDRG722CAF	3 861 pts	02/02/2019	225303	RENNES	
3000 marche salle	953	TERREC ELOISE ES	085017	A C ROCHE SUR YON	RDRG953ESF	13'38"37	02/02/2019	225303	RENNES	
3000 marche salle	953	TERREC ELOISE ES	085017	A C ROCHE SUR YON	RDRG953SEF	13'38"37	02/02/2019	225303	RENNES	
3000 marche salle	953	CELLARD LOANIE ES	044067	CARQUEFOU A C	RDRG953ESF	13'35"36	17/02/2019	225308	MIRAMAS	
3000 marche salle	953	CELLARD LOANIE ES	044067	CARQUEFOU A C	RDRG953SEF	13'35"36	17/02/2019	225308	MIRAMAS	
3000 marche salle	953	CELLARD LOANIE ES	044067	Derrière Eloise Terrec	RDRG953ESF	13'42"13	02/02/2019	225303	RENNES	RD Fr.
3000 marche salle	953	CELLARD LOANIE ES	044067		RDRG953SEF	13'42"13	02/02/2019	225303	RENNES	